

meurs. Nous parlons de statistiques, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'êtres humains. C'est une tragédie humaine et le budget que nous débattons ne fait absolument rien pour ces gens-là. En fait, ce budget fera augmenter le nombre de chômeurs. Nous devrions faire tout notre possible pour créer des milliers de nouveaux emplois.

Puis-je mentionner une autre question que le ministre n'ignore sûrement pas. Il n'a pas eu le moindre ennui à imposer la taxe de 10c. qui nous est tombée dessus une minute après minuit le 23 juin. Bon nombre de détaillants en ont profité et se sont fait quelques dollars de plus en l'exigeant sur-le-champ. Mais qu'en est-il du pauvre homme d'affaires et des autres qui veulent recouvrer le plus tôt possible l'argent dont ils ont besoin?

On nous dira sans doute que la mesure prévoit le remboursement, mais en fin de semaine dernière, un cultivateur m'a téléphoné. Bien qu'il s'agisse d'une petite somme, il a dû acheter 200 gallons d'essence pour sa ferme et cet argent est bloqué. Ce n'est pas une fortune, mais il veut tout de même savoir quand on lui remettra son argent. Je lui ai dit que j'aurais l'occasion de dire quelques mots de la taxe d'accise au cours de la semaine et que j'essaierais certainement de savoir quand il pourra être remboursé. Puis, j'ai reçu dans le courrier d'aujourd'hui, une lettre de Muskoka Containerized Services Ltd. de Bracebridge (Ontario). Voici ce que dit la lettre:

● (1650)

Monsieur,

La lettre ci-jointe s'explique d'elle-même, je crois.

Au lieu de m'adresser une lettre ou d'écrire au ministre, cette société a adressé une lettre à ce grand journal libéral qu'est le *Star* de Toronto.

Des voix: Oh, oh!

M. Darling: Je suis bien aise d'entendre dire que ce journal n'est pas aussi libéral que je l'avais cru. Quoi qu'il en soit, c'est un journal qui donne une information assez complète.

Une voix: Que dire du *Forester*?

M. Darling: Il n'y a rien à dire contre le *Forester* de Huntsville, pas plus que contre n'importe quel autre quotidien du pays. Croyez-moi, c'est d'ailleurs l'un des meilleurs dans tout ce sacré pays. Quoi qu'il en soit, cette lettre devrait certainement être consignée au compte rendu et j'espère que le ministre pourra répondre à certaines des questions qu'elle renferme. Elle est adressée au directeur du *Star* de Toronto. Voici ce qu'on y lit:

Notre bureaucratie fédérale est merveilleuse, n'est-ce pas?

Nous exploitons une entreprise de camionnage et nous nous sommes vu demander récemment 10c. de plus le gallon pour la nouvelle taxe d'accise fédérale sur l'essence. J'ai cru comprendre que les entreprises commerciales seraient exemptées de cette taxe, et pourtant, on nous l'impose. Dans notre cas, elle s'élève à \$180 pour chaque réservoir!

Le lundi 30 juin, j'ai téléphoné au numéro sans frais d'appel de Revenu Canada...

C'est l'honorable Ron Basford et compagnie. La lettre se poursuit:

Taxe d'accise—Loi

... pour me renseigner sur cette nouvelle taxe. On m'a fait appeler à Toronto. J'ai donc fait un interurbain pour parler à un monsieur qui m'a renvoyé à la direction générale des accises. La standardiste a répondu que toutes les lignes du «bureau» étaient occupées; j'ai donc laissé mon nom et mon numéro et attendu qu'on me rappelle.

Le vendredi 4 juillet, je n'avais toujours pas de nouvelles, alors j'ai appelé.

Aucune des personnes à qui j'ai parlé n'a pu me dire quoi que soit, sauf qu'elles attendaient des directives d'Ottawa! Un fonctionnaire de la taxe d'accise m'a dit qu'ils attendaient et que dans un ou deux mois, ils recevraient des directives d'Ottawa...

Peut-être sont-ils optimistes à cet égard. Je reprends ma citation:

... quant à la façon de rembourser cet argent aux entreprises commerciales. Il m'a dit de garder les reçus pour toute l'essence achetée mais sans pouvoir me dire quand cet argent me serait remboursé ni comment le ministère ferait le remboursement!

Monsieur l'Orateur, les modalités du remboursement devraient être établies de façon qu'on puisse en informer les intéressés, même s'ils n'obtiennent pas leurs remboursements avant un certain temps. Je poursuis ma citation:

Je ne parviens pas à comprendre que le gouvernement puisse obliger les sociétés pétrolières à toucher 10 c. de plus le gallon alors qu'il ne peut me dire quand cet impôt (qu'on dit remboursable) sera remboursé! Vous imaginez-vous de combien d'argent les bureaux du gouvernement disposeront, sans intérêt, si les entreprises commerciales canadiennes ne reçoivent pas leur remboursement d'ici un an environ?

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'il sera versé avant cette date. Et la lettre se poursuit en ces termes:

Il me semble qu'il s'agit là d'un autre exemple de règlements du gouvernement fédéral qui entrent en vigueur avant que les procédures et politiques appropriées n'aient été mises sur pied. La seule question que je poserai au ministre du Revenu national est la suivante:

Quand recevrai-je mon remboursement?

Comme je le disais au début de ma lettre, notre bureaucratie fédérale n'est-elle pas merveilleuse?

Voilà tout simplement un autre exemple prouvant que cette taxe est injuste. Les gens ne savent pas quand leur argent va leur être remboursé. Les personnes qui ont le plus besoin d'aide sous ce rapport sont celles qui se rendent à leur travail et en reviennent en voiture, mais c'est précisément eux qui ne recevront rien. Beaucoup d'entre eux ne gagnent pas assez pour devoir payer un impôt sur le revenu, mais néanmoins, ils doivent faire entre 40 et 50 milles pour se rendre au travail. Je parle en connaissance de cause, puisque c'est le cas dans ma propre circonscription, comme ce l'est d'ailleurs dans nombre d'autres régions rurales du pays. Les gens qui vivent dans ma circonscription doivent parcourir de longues distances en voiture pour se rendre au travail, mais ce sont eux qui sont le plus durement touchés par cette taxe.

Le député de Waterloo-Cambridge a signalé qu'aux yeux du ministre, il s'agissait d'une bonne taxe en ce qu'elle rapportait des recettes au gouvernement, mais que, comme certaines autres bonnes choses, elle faisait mal. De fait, elle équivaut à une bonne dose d'huile de ricin. Je me souviens que dans mon enfance, prendre de l'huile de ricin était la pire chose qui puisse m'arriver, mais au moins, on pouvait s'attendre à obtenir de bons résultats. A mon avis, cette taxe de 10 cents n'obtient pas de bons résultats, si ce n'est ceux mentionnés par le député de Waterloo-Cambridge. Cette taxe a sûrement eu d'excellents résultats au Manitoba, et cela ne me surprendrait pas qu'elle en ait d'aussi en Ontario l'automne prochain.